

DEMANDE DE PERMIS POUR INSTALLER DES ENSEIGNES SUR LES LIEUX D'UNE ENTREPRISE

Aperçu du programme

La loi de l'Île-du-Prince-Édouard concernant les panneaux routiers (*Highway Signage Act*) reconnaît que le paysage de l'Île est une des ressources les plus importantes pour l'industrie du tourisme et, par conséquent, énonce des mesures restrictives relativement aux enseignes commerciales. Cette loi prévoit la délivrance de permis pour installer des enseignes sur les lieux d'une entreprise et reconnaît que le programme de panneaux touristiques ([Tourism Directional Signage Program](#)) permet de faire connaître aux touristes l'emplacement des entreprises admissibles (voir la demande de permis). Les entreprises qui désirent obtenir un permis pour installer des enseignes sur leur propriété doivent payer des frais uniques de 25,00 \$ plus la TPS.

Admissibilité et demande

La *Highway Signage Act* régit toutes les enseignes visibles d'un chemin public, à l'exception des villes de Charlottetown et Summerside, de la Resort Municipality of Stanley Bridge, Hope River, Bayview, Cavendish et Rustico-Nord qui ont promulgué leurs propres règlements sur les enseignes.

Exigences générales

Toute enseigne d'une entreprise et toute publicité de tout produit vendu ou de tout service fourni ou de toute activité offerte sont assujetties à la loi. **Les enseignes doivent être installées sur les lieux d'exploitation de l'entreprise.** Toute enseigne installée à la limite de la propriété doit avoir une dimension maximale de 32 pieds carrés; on peut ajouter un pied carré pour chaque pied linéaire de distance de la limite de la propriété jusqu'à un maximum de 150 pieds carrés. La hauteur de l'enseigne ne peut dépasser 26 pieds.

Pour plus de renseignements

Le personnel de Tourisme Î.-P.-É. a une grande expérience et est en mesure de traiter rapidement les demandes de permis et de répondre à toute question concernant les enseignes. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires de Dave Lawless, Charlottetown Ouest (368-4883) dlawless@gov.pe.ca ou d'Hubert MasIsaac, Charlottetown Est (368-4398) hamacisaac@gov.pe.ca, nos agents chargés de l'application des normes. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les enseignes de Paul Knox.

Programme d'installation d'enseignes sur les lieux d'une entreprise	Téléphone :	902-368-6339
Tourisme Î.-P.-É.	Télécopieur :	902-368-4438
C.P. 2000	Adresse électronique :	prknox@gov.pe.ca
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8		

La loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information Privacy Protection Act - FOIP*) stipule que :

Les renseignements demandés dans le présent formulaire sont recueillis et utilisés en vertu de l'autorité de la *Highway Signage Act*. Pour toute question concernant l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur du développement touristique au numéro 902-368-5540.

**DEMANDE DE PERMIS POUR INSTALLER DES ENSEIGNES SUR LES LIEUX D'UNE ENTREPRISE
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 16 DE LA *HIGHWAY SIGNAGE ACT* DE L'Î.-P.-É.**

Veuillez écrire lisiblement et répondre à toutes les questions

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

NOM DU REQUÉRANT : _____

ADRESSE POSTALE : _____

TÉLÉPHONE : _____

TÉLÉCOPIEUR : _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____

Je demande (nous demandons) un permis pour installer une enseigne à (ville) _____

sur la route _____, chemin public numéro _____

numéro de parcelle _____ et adresse physique (911) _____

comté de _____, Île-du-Prince-Édouard.

Date prévue de l'installation : _____

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEIGNE : (Remarque : dimension maximale permise à la limite de la propriété = 32 pieds carrés, hauteur maximale = 26 pieds; l'enseigne doit être installée sur les lieux de l'entreprise.)

Dimension de l'enseigne : _____ Distance d'un chemin public : _____
(largeur x hauteur) (En règle générale, les poteaux électriques indiquent les limites)

Hauteur maximale du sol _____

Double face _____ Oui _____ Non Illuminée _____ Oui _____ Non

Veuillez joindre un dessin de l'enseigne.

Doit être rempli par le propriétaire : Je, _____, propriétaire du bien susmentionné

atteste que les renseignements susmentionnés sont exacts.

Date : _____ Signature du propriétaire : _____

Doit être rempli par le fabricant ou l'installateur :

Caractéristiques et emplacement de l'enseigne :

Par les présentes, j'atteste que les renseignements susmentionnés sont exacts.

Date : _____ Signature de l'installateur ou du fabricant : _____

PAIEMENT : Les frais de traitement sont de 26,50 \$ (25,00 \$ + 1,50 \$ TPS). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Tourisme Î.-P.-É.

À l'usage du bureau : Reçu par : _____ Reçu le : _____ Approuvé par : _____ Date d'approbation _____ Numéro de permis : _____
